

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil d'administration du Cerema : un cri d'alarme face aux coupes budgétaires

Paris, le 22 octobre 2024

Réuni ce jour sous la présidence de Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines, le conseil d'administration du Cerema a voté une motion dénonçant la baisse des moyens de l'établissement.

Alors que les effets du changement climatique s'accroissent et requièrent une expertise publique robuste pour accompagner l'adaptation des territoires et la sécurisation du cadre de vie de leurs habitants, **le PLF 2025 prévoit une baisse des moyens du Cerema de 4,3 millions d'euros**, qui, couplée aux mesures conventionnelles décidées par l'Etat, qui s'imposent à l'établissement, **portent une diminution de ses moyens de près de 11 millions d'euros**.

Cette baisse intervient alors que le Cerema a déjà réalisé d'importants efforts de restructuration au cours du précédent quinquennat, avec une réduction de 20 % de ses effectifs et de 22 % des moyens alloués par l'État.

L'établissement a ainsi resserré son action sur les domaines non couverts par ailleurs, diminué ses fonctions administratives au profit de ses fonctions opérationnelles, modifié son statut pour faciliter l'accès des collectivités à son expertise, tout poursuivant, sans augmentation de sa dotation, l'accompagnement de l'Etat dans la définition et le déploiement de ses politiques publiques et en renforçant ses implantations territoriales pour une véritable adaptation de son action aux spécificités locales.

La baisse de sa dotation intervient alors que les vulnérabilités des territoires s'accroissent sous les effets du dérèglement climatique, que les modèles d'aménagement qui avaient cours sont à repenser et que de nombreux rapports, notamment parlementaires, préconisent le renforcement de l'expertise du Cerema et de ses moyens sur les enjeux tels que :

- l'observation et la gestion du recul du trait de côte,
- la prévention des inondations,
- la résilience des infrastructures et des ouvrages d'art,
- la résorption des îlots de chaleur en ville,
- la désimperméabilisation et la renaturation des espaces urbanisés,

- l'accompagnement de la sobriété foncière.

Cette baisse intervient par ailleurs dans un contexte de diminution du fonds vert, qui contraint les collectivités territoriales à des choix solides, dûment expertisés, en matière d'actions et d'investissements.

Aussi, le conseil d'administration dénonce-t-il, par une motion adoptée à l'unanimité des votants, la baisse des moyens du Cerema, celle-ci menaçant directement sa capacité d'action au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Il appelle solennellement le Gouvernement à reconsidérer cette décision et le Parlement, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 et de son droit d'amendement, à doter le Cerema des moyens nécessaires pour accomplir ses missions essentielles.

Pour rappel, la dotation pour charges de service public s'élevait à 197,9 M€ en 2024 contre 193,6 M€ prévue au PLF 2025.

Cette « motion » a été adoptée à l'unanimité des votes des représentants des collectivités territoriales, des personnalités qualifiées et des organisations syndicales. Les représentants de l'État n'ont pas pris part au vote.



Le Cerema est l'établissement d'expertise pour l'Etat et les collectivités d'adaptation des territoires au changement climatique. Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales avec plus de 950 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du ministère du Logement et de la Rénovation urbaine.

CONTACT PRESSE

presse@cerema.fr